L'emploi dans les Contrats Engagement Quartiers 2030 [Focus valdoisien]

Fiche réalisée par le Pôle ressources dans le cadre du déploiement des comités pour l'emploi du Val d'Oise.

Pôle Ressources
Ville et développement social

- Septembre 2025 -

Fiches Repères

Contexte de la fiche repère

Cette fiche repère s'inscrit dans le cadre du déploiement de la **Loi "Plein Emploi"**, afin de soutenir la coopération des acteur·rices des politiques de l'emploi et de la ville. **Elle propose un panorama global des axes emploi des Contrats Engagement Quartiers (CEQ) 2030 du Val d'Oise, pour favoriser leur articulation avec les Comités pour l'Emploi créés en 2025.**

Modalités d'analyse des observations recensées

La formalisation des différents CEQ 2030 étudiés ne répondant pas à une norme homogène, la présente analyse s'appuie sur :

- Les **axes prioritaires** recensés dans la partie du CEQ 2030 dédiée à l'emploi. Ainsi, certains axes relevant de l'emploi mais associés à d'autres parties du contrat n'ont pas été pris en compte, notamment les actions mentionnées dans les parties "éducation" ou "logement".
- Les **dispositifs dédiés à l'emploi** mentionnés dans les CEQ 2030. D'autres dispositifs liés à l'emploi peuvent donc être présents et mis en œuvre dans les territoires, mais non mentionnés dans les pages qui suivent.

Grandes orientations des CEQ 2030 en matière d'emploi

La lecture des CEQ 2030 valdoisiens et leur analyse permet d'identifier douze axes de travail qui s'organisent autour des quatre champs d'intervention détaillés ci-dessous :

Pilotage et mobilisation des acteur·rices

- **Coordonner les acteur·rices et intégrer les dispositifs :** actions en faveur de l'articulation des dispositifs existants, création de projets de territoire communs, développement de l'interconnaissance des acteur·rices et de leurs expertises, développement des passerelles interdispositifs en faveur d'un parcours plus fluide ;
- **Renforcer le lien entreprises – demandeur·ses & acteur·rices de l'emploi :** développer le lien entre les entreprises locales et les demandeur·ses d'emploi. Rapprocher l'offre d'accompagnement des besoins des employeur·ses ;
- **Professionnaliser les acteur·rices de l'emploi :** formation des acteur·rices de l'emploi pour une meilleure connaissance et orientation du public dans les dispositifs.

Parcours vers l'emploi

- **Développer l'accompagnement des parcours :** développer un accompagnement renforcé et/ou individualisé pour la construction des parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- **Favoriser l'employabilité de la population :** développement d'emplois locaux, insertion par l'activité économique. Actions favorisant la montée en compétences, l'apprentissage et la formation professionnelle ;
- **Mieux toucher les publics :** actions d'aller-vers et d'innovation sociale pour développer le lien entre les acteur·rices de l'emploi et les demandeur·ses.

Publics et besoins spécifiques

- **Favoriser l'inclusivité :** accompagnement renforcé envers les publics vulnérables et/ou discriminés ;
- **Lever les freins à l'emploi :** travail sur les freins périphériques à l'emploi (modes de garde, mobilité, santé…) ;
- **Développer les chantiers éducatifs :** développer le recours aux chantiers éducatifs pour des petits travaux afin de développer l'employabilité des jeunes ;
- **Accompagner les jeunes / favoriser le lien éducation – emploi :** développer / intensifier les actions d'insertion, d'orientation et de prévention du décrochage scolaire.

Développement économique

- **Favoriser le recours aux clauses d'insertion** : développer les clauses d'insertion dans les marchés publics ou en lien avec les projets de renouvellement urbain ;
- **Accompagner la création d'entreprises / entrepreneuriat / ESS :** favoriser la création d'entreprises en accompagnant l'entrepreneuriat et soutenir le secteur de l'ESS.

Les axes prioritaires cités dans les contrats

A l'échelle intercommunale

La quasi totalité des CEQ 2030 insistent sur la nécessité d'**agir sur la coordination et l'interconnaissance des acteur·rices**, et pointent notamment un manque de lisibilité des dispositifs, à traiter dans le cadre des comités locaux pour l'emploi.
En outre, la **levée des freins pour l'emploi** est un enjeu partagé assez largement, et appelle au dialogue entre la politique de la ville et la "**task force**" du réseau pour l'emploi qui travaille sur les publics vulnérables. Une attention particulière est portée à l'**accompagnement de l'orientation du public jeune** et de leur lien avec le monde du travail ou l'entrepreneuriat. Par ailleurs, l'enjeu des publics ciblés à partir des freins à l'emploi implique aussi de renforcer l'**aller-vers** et de travailler les méthodes de mobilisation.
Seul un EPCI mentionne directement la nécessité de créer de nouveaux dispositifs d'accompagnement : l'offre est souvent vue comme dense et peu lisible pour les professionnel·les et les usager·es, et appelle dans la plupart des territoires à la clarification pour fluidifier les parcours, plutôt qu'à de nouveaux développements. Les dispositifs existants sont plutôt appelés à évoluer afin de mieux accompagner les parcours individuels.

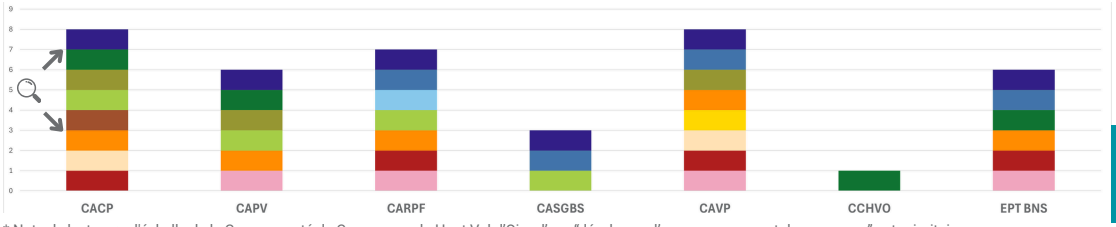

Axes prioritaires à l'échelle intercommunale

* Note de lecture : a l'échelle de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, l'axe "développer l'accompagnement des parcours" est prioritaire.

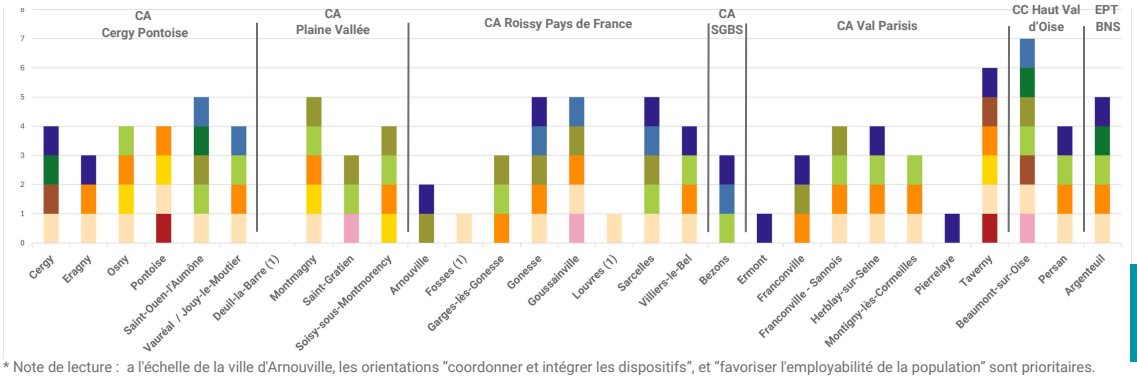

Axes prioritaires à l'échelle communale

* Note de lecture : a l'échelle de la ville d'Arnouville, les orientations "coordonner et intégrer les dispositifs", et "favoriser l'employabilité de la population" sont prioritaires.
(1) : poches de pauvreté

Pilotage et mobilisation des acteur·rices
- Coordonner acteur·rices et intégrer les dispositifs
- Renforcer le lien entreprises - demandeur·ses et acteur·rices de l'emploi
- Professionnaliser les acteur·rices de l'emploi

Parcours vers l'emploi
- Développer l'accompagnement des parcours
- Favoriser l'employabilité de la population
- Mieux toucher les publics

Publics et besoins spécifiques
- Favoriser l'inclusivité
- Lever les freins à l'emploi
- Développer les chantiers éducatifs
- Accompagner les jeunes / favoriser le lien éducation - emploi

Développement économique
- Favoriser le recours aux clauses d'insertion
- Accompagner la création d'entreprises / entreprenariat / ESS

A l'échelle communale

C'est à l'échelle locale que **l'accompagnement des jeunes est particulièrement mentionné,** ce qui peut s'expliquer par le **rôle déja proactif de l'échelle communale dans les politiques de jeunesse**. Les questions d'**aller-vers** et de **levée des freins** à l'emploi se comprennent également en relation avec la présence de structures d'accompagnement locales (centres sociaux...), implantées au plus près des publics.
Bien qu'étant présent, **l'enjeu de coordination est moins mentionné à cette échelle**. Les EPCI sont plutôt considérés comme l'échelle de coordination des acteur·rices, notamment du fait du périmètre des Comités Locaux pour l'Emploi, tandis que la commune est plutôt mobilisée sur les questions d'information et de mobilisation des publics. La bonne articulation ville/EPCI est donc un défi important
Les collectivités portent toujours un **intérêt important pour le développement de l'économie sociale et solidaire, ainsi que pour l'insertion par l'activité économique.** La mobilisation de supports de travaux d'insertion est vue comme particulièrement importante, notamment en lien avec le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** (clauses d'insertion) ou l'entretien des patrimoines (chantiers éducatifs).

Commentaire : Les deux axes "coordonner les acteur·rices" et "lever les freins à l'emploi" sont ceux repris le plus fréquemment dans l'ensemble des CEQ 2030.

Fiches Repères

Les dispositifs liés à l'emploi dans les CEQ 2030

Liste et répartition des dispositifs emploi cités dans les CEQ 2030

EPCI	PRIJ	Mission locale	Point info jeunesse	Prévention spécialisée	Médiation sociale Adulte-relais	Cité de l'emploi	TZCLD	PLIE	Structures IAE / ACI	France services / antennes locales d'aide aux démarches	TOTAL
CACP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	10
CAPV		X		X					X	X	4
CARPF	X	X		X		X		X	X	X	7
CASGBS								X	X		2
CAVP		X		X	X				X	X	5
CCHVO				X							1
EPT BNS		X									1
TOTAL	2	5	1	5	2	2	1	3	5	4	30

Zoom sur Argenteuil et Bezons

Afin de comprendre certaines disparités théoriques mises en avant dans le tableau ci-dessus, il est primordial de relever qu'Argenteuil et Bezons sont respectivement intégrées aux CEQ de l'ETP Boucle Nord de Seine, dans les Hauts-de-Seine, et de la CA Saint-Germain Boucles de Seine, dans les Yvelines. Ainsi, ces départements limitrophes ne mentionnent pas les dispositifs valdoisiens dont dépendent pourtant ces communes, pour qui les ressources réelles sont ainsi invisibilisées à la seule lecture de leur CEQ.

Répartition des dispositifs emploi au sein des EPCI valdoisiennes

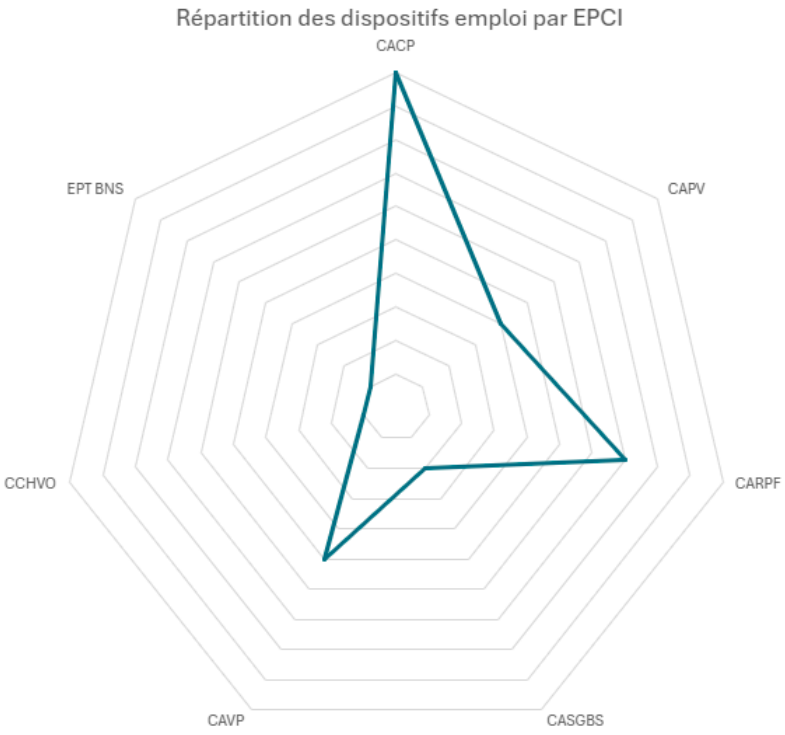

Il apparait une **forte disparité dans la richesse des dispositifs** mentionnés sur les différents territoires observés. Ainsi, la CACP a mis en avant l'existence d'une dizaine de dispositifs dédiés à l'emploi sur son périmètre, tandis que la CCHVO ou l'ETP BNS n'en mentionnent qu'un dans leur CEQ respectif. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces constats :

- Les **Contrats Engagement Quartiers ne sont pas exhaustifs, ni structurés de la même manière**, et certains dispositifs non exclusifs à la politique de la ville peuvent être présents sur le territoire mais non mentionnés dans le contrat, comme c'est le cas pour Argenteuil et Bezons par exemple. De même, les **niveaux de détail** sont très hétérogènes d'un contrat à un autre ;
- Les **priorités d'action diffèrent selon les territoires**, ainsi, certains contrats développent moins la partie dédiée à l'emploi car les priorités locales peuvent être ailleurs ;
- Le **zonage** de certains quartiers, à cheval sur plusieurs territoires (EPCI, communes voire départements), peut invisibiliser certains dispositifs, qui sont mentionnés sur un secteur et pas un autre, bien qu'ils accompagnent des publics de plusieurs QPV.

Mise en perspective des dispositifs emploi relevés au sein des CEQ valdoisiens

Au-delà de l'inégale répartition des dispositifs sur le département, une attention particulière pour la jeunesse est observée, avec près de la moitié des dispositifs recensés qui lui sont dédiés. Ce constat va dans le sens des observations statistiques, qui placent le département comme l'un des plus jeunes à l'échelle nationale*.

L'IAE est fortement mise en avant, des structures dédiées étant présentes sur la plupart des intercommunalités du département. De même, le renforcement des liens entre acteur·rices de l'emploi et habitant·es est recherché, avec une forte volonté de rendre lisible et accessible l'ensemble de l'offre du territoire.

Enfin, l'absence totale ou partielle de certaines mentions surprend (clauses d'insertion, centres de formation, FabLab ou École de la Deuxième Chance). Cela interroge ainsi l'articulation des politiques d'emploi et de formation au sein des CEQ 2030, alors même que ces structures et dispositifs constituent des leviers d'insertion socio-professionnelle pour les habitant·es des QPV.

* ***Données INSEE 2021*** *: 40,8% de la population valdoisienne a moins de 30 ans.*

Analyse croisée des éléments observés

Focus sur la gouvernance et le pilotage des actions

Les données mises en avant dans la présente synthèse montrent que l'emploi, enjeu transversal à la politique de la ville et aux politiques publiques en général, est traité de manière différenciée selon les territoires. Ainsi, il apparaît comme prioritaire dans certains CEQ, qui détaillent les orientations prioritaires à déployer, alors que certains territoires précisent moins les objectifs poursuivis et les moyens pour y parvenir. De même, ce constat est partagé lorsque l'on regarde le nombre de dispositifs en œuvre et leur répartition sur le département. En effet, certains territoires abritent une importante concentration d'actions et d'acteur·rices dédié·es aux questions d'emploi, tandis que d'autres sont moins bien dotés en termes de dispositifs dédiés à l'emploi mentionnés dans le cadre de leur contrat.
L'hétérogénéité des dynamiques observées entraine un fort besoin des territoires à coordonner et articuler leurs offres. En cela, la Loi "Plein Emploi" offre des opportunités qui favoriseraient ces différents enjeux :

- Améliorer la **lisibilité des dispositifs** et leur rôle pour minimiser le non recours des publics accompagnés et favoriser une meilleur connaissance de leurs droits et des acteur·rices qu'ils et elles peuvent mobiliser ;
- Mutualiser les offres pour mieux **s'adapter aux besoins des publics** et optimiser leur accompagnement.

Focus sur les politiques emploi et jeunesse

Les questions d'emploi et de jeunesse, bien que transversales, restent souvent cloisonnées dans les orientations mentionnées dans les différents Contrats Engagement Quartiers 2030. La gestion de ces compétences à différentes échelles politiques (EPCI, villes...) ne facilite donc pas toujours leur mise en cohérence. Cependant, la jeunesse demeure un enjeu parmi les plus prégnants pour la plupart des territoires, qui lui consacrent des moyens dédiés pour favoriser son insertion socio professionnelle, notamment dans les quartiers prioritaires. Ces jeunes sont ainsi le public privilégié des PRIJ (Programme Régional d'Insertion pour la Jeunesse) et de la prévention spécialisée notamment, parallèlement aux dispositifs de médiation sociale et aux adultes-relais déployé·es dans les territoires, qui ont des missions particulières dans la **création de lien** avec cette jeunesse populaire. Ces démarches "d'aller-vers" ces jeunes en difficulté sont soutenues par des **outils d'insertion spécifiques** (Missions Locales ou chantiers éducatifs), premières portes d'entrée vers un parcours d'insertion professionnelle durable, pour ce public parfois très éloigné du monde du travail.
Ainsi, l'enjeu d'**articulation des démarches d'accompagnement et de repérage** se révèle particulièrement important pour les acteur·rices de l'insertion au contact de ce public particulier. En effet, la multiplicité des dispositifs peut faire émerger un important **risque de rupture de parcours** pour certains jeunes, dont les freins à l'emploi sont nombreux. Leur levée implique une meilleure coordination des acteur·rices pour s'adapter à la temporalité des jeunes, éviter leur sursollicitation et leur errance, et minimiser les comportements d'évitement des structures d'accompagnement.

Focus sur les dispositifs de l'IAE et sur l'ESS

Assez largement plébiscitées pour leur rôle en faveur de l'insertion et de la montée en compétences de leurs usager·es, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) sont plutôt mentionnées à l'échelle communale, alors que leur **rayonnement est plus large et permet de toucher des publics sur un territoire qui couvre plusieurs intercommunalités.** Par ailleurs, la **diversité des structures**, dans leur nombre, leur expertise, leurs activités et les publics qu'elles accueillent, appelle à créer et renforcer une connaissance partagée du tissu local, au profit d'une orientation des usager·es basée sur leurs aspirations et leurs intérêts. Il paraît nécessaire, dans ce contexte, de **traiter l'enjeu du recours à l'IAE dans le cadre des comités locaux ET départementaux pour l'emploi.**
Par ailleurs, la **politique de la ville soutient de longue date ces structures**, et plus largement les structures issues de l'**Économie Sociale et Solidaire (ESS)**, dans la mesure où celles-ci proposent des réponses adaptées aux enjeux et ressources des territoires sur lesquels elles interviennent, et permettent des retombées positives sur l'emploi, le lien social et le cadre de vie. La politique de la ville contribue pour beaucoup au développement de ces activités au travers de **financements spécifiques, de la mise à disposition de locaux avec des conditions préférentielles (en partenariat souvent avec des bailleurs sociaux), de marchés adaptés / réservés dans le cadre de l'entretien du patrimoine ou de la rénovation urbaine (10 projets NPNRU dans le Val d'Oise), ou encore de développement d'activités de sensibilisation à l'environnement, de réemploi, ou de gestion vertueuse des espaces verts.** La poursuite d'une meilleure intégration entre politique de la ville et politique de l'emploi paraît cruciale pour renforcer le soutien au développement de ces structures.
Enfin, renforcer l'IAE et l'ESS passe encore par une meilleure lisibilité de l'offre, et implique de renforcer les actions d'aller-vers. Ces actions doivent être articulées avec des acteur·rices bien identifié·es et au plus proche du public comme la prévention spécialisée, les CCAS, les centres sociaux ou centres d'information jeunesse, relativement invisibilisés de la partie emploi des CEQ 2030 malgré leur rôle primordial pour l'aller-vers et la mobilisation des publics.

Fiches Repères

Articulation et rôle des Comités pour l'Emploi

Niveau régional	**Comité régional pour l'emploi** Coprésidé État / région	Définition et suivi des **politiques du développement de l'emploi, de la formation professionnelle**, en particulier des publics les plus éloignés du marché du travail, et de la **réponse aux besoins des entreprises**. Déploiement des politiques nationales d'emploi et **coordination avec les stratégies régionales de l'orientation et de la formation professionnelles et de développement économique**.
Niveau départemental	**Comité départemental pour l'emploi** Coprésidé État / département	Définition et suivi des **politiques d'insertion** pour des parcours adaptés aux **publics les plus éloignés** du marché du travail, notamment des **allocataires du RSA** en lien avec les conseillers départementaux.
Niveau local	**Comité local pour l'emploi** Coprésidé État / région / département et/ou EPCI	Échelon de **déclinaison opérationnelle** des politiques nationales, régionales et départementales, et **d'identification des priorités d'actions** en réponse à la situation locale du marché du travail, **de mise en œuvre et de suivi**.
	Groupes de travail "Task Force" Animés par France Travail	Instances de **réflexion thématique** mettant les technicien·nes en discussion sur différents sujets pour analyser les réalités de terrain afin d'**aider à la décision** les comités locaux.

Composition des Comités pour l'Emploi

Les **comités régionaux pour l'emploi** se réunissent au moins une fois par an afin de définir les priorités stratégiques régionales. Présidés par le ou la préfet·e de région et le ou la président·e du conseil régional ou leur représentant·e, différentes structures sont appelées à y siéger pour voter ces axes régionaux :

- Des représentant·es institutionnel·les (de l'État, de la région, et des départements concernés) ;
- Des représentant·es de salarié·es et d'employeurs (syndicats et organisations patronales) ;
- Un·e représentant·e régional·e de France Travail ;
- Un·e représentant·e régional·e des Missions Locales ;
- Un·e représentant·e régional·e des organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

À cette délégation de votant·es peuvent également s'ajouter des invité·es qui seraient ponctuellement sollicité·es par le comité pour consultation sur certains sujets nécessitant une expertise complémentaire.

Les **comités départementaux pour l'emploi** se réunissent également au moins une fois par an, pour mettre en lien des actions ciblées autour de l'emploi avec les CEQ déployés dans les territoires, dans une logique de plan d'action coordonnant une stratégie d'insertion et d'inclusion. Ils sont présidés par le ou la préfet·e de département et le ou la président·e du conseil départemental, qui animent donc les échanges entre les différent·es représentant·es mobilisé·es :

- Des représentant·es institutionnel·les (de l'État, de la région, du département, des communes et des EPCI) ;
- Des représentant·es de salarié·es et d'employeurs (syndicats et organisations patronales) ;

• Un·e représentant·e départemental·e de France Travail ;
• Un·e représentant·e départemental·e des Missions Locales ;
• Un·e représentant·e départemental·e des organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
Pour aider ces représentant·es à déterminer ce plan d'action départemental, des personnes extérieures peuvent être ponctuellement invitées pour amener les éclairages nécessaires sur certains sujets.

Les **comités locaux pour l'emploi**, enfin, réfléchissent à la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques en les mettant en cohérence avec les réalités locales de leur territoire. Présidés par le ou la préfet·e de département et un·e ou plusieurs représentant·es de collectivités ou d'EPCI, ces comités sont au nombre de 4 dans le Val d'Oise, répartis selon les bassins d'action des différentes antennes de France Travail sur le département. Différentes structures s'y accordent autour des axes opérationnels à déployer :
• Des représentant·es institutionnel·les (de l'État, de la région, du département et des communes et EPCI) ;
• Un·e représentant·e départemental·e de France Travail ;
• Un·e représentant·e des Missions Locales du territoire concerné ;
• Un·e représentant·e des organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
Ces membres peuvent également inviter ponctuellement des consultant·es spécialistes pour avoir un éclairage particulier sur des sujets précis abordés au cours des échanges du comité.

Enfin, des groupes de travail thématiques, "**Task Force**", sont également appelés à se rencontrer régulièrement. Mobilisant les technicien·nes des différentes institutions représentées dans les comités, ces Task Force ont pour objet de mettre en discussion les réalités de terrain sur les thématiques ciblées, pour aider à la prise de décision des comités locaux.
Dans le Val d'Oise, 3 thématiques feront l'objet de groupes de travail dédiés, qui produiront des fiches actions permettant de mieux articuler les dispositifs et faire remonter les idées du terrain : la **formation**, les **publics fragiles** et les **besoins des entreprises**.

La politique de la ville : mobiliser, adapter et renforcer l'action sur l'emploi

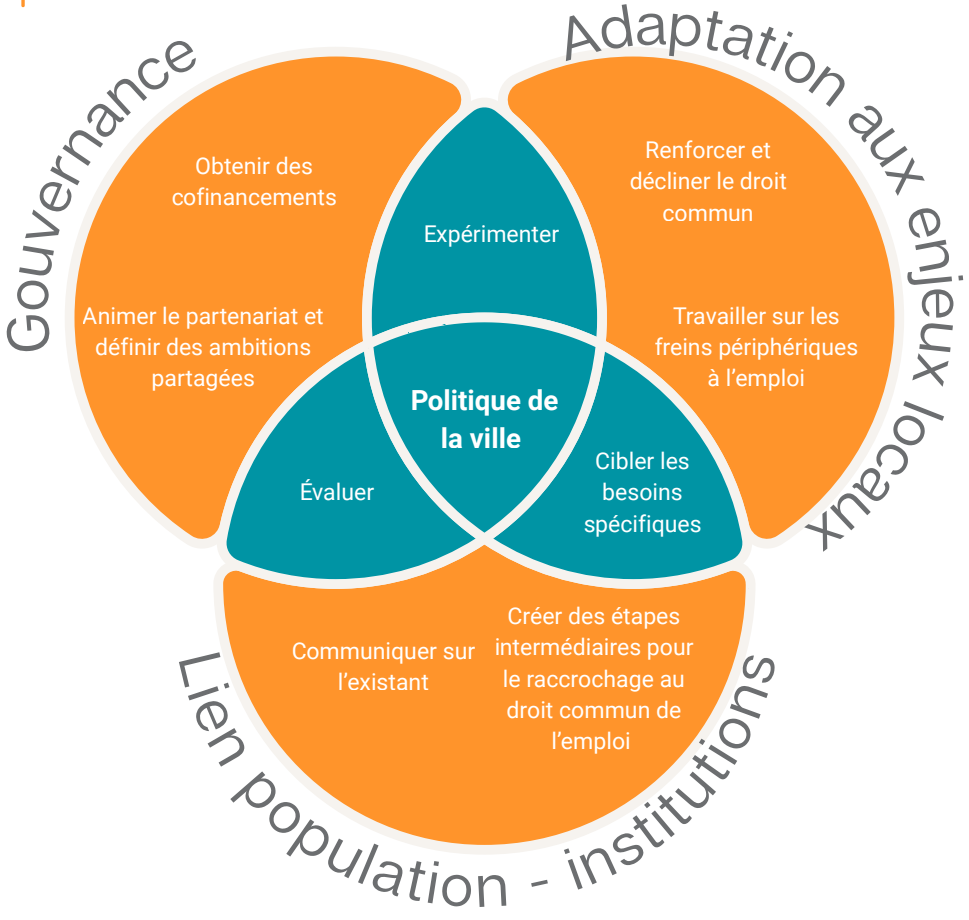

Si l'offre de services en QPV est importante, le non recours aux dispositifs demeure néanmoins palpable. Il s'explique en partie par une **méconnaissance de l'offre de services et une réticence à leur sollicitation**.
L'objectif des partenaires du CEQ 2030 est donc **d'offrir une réponse plus adaptée, fluide et coordonnée** à destination des habitant·es pour favoriser leur insertion par l'emploi et faciliter les **continuités de parcours**. **La politique de la ville agit alors comme un complément au droit commun,** via l'aller-vers, l'adaptation de programmes ou encore des démarches intermédiaires entre animation territoriale et accompagnement social. Ce faisant, son rôle premier consiste à agir comme un **catalyseur de partenariats**.

Fiches Repères

Cartographie des Comités Locaux pour l'Emploi du Val d'Oise*

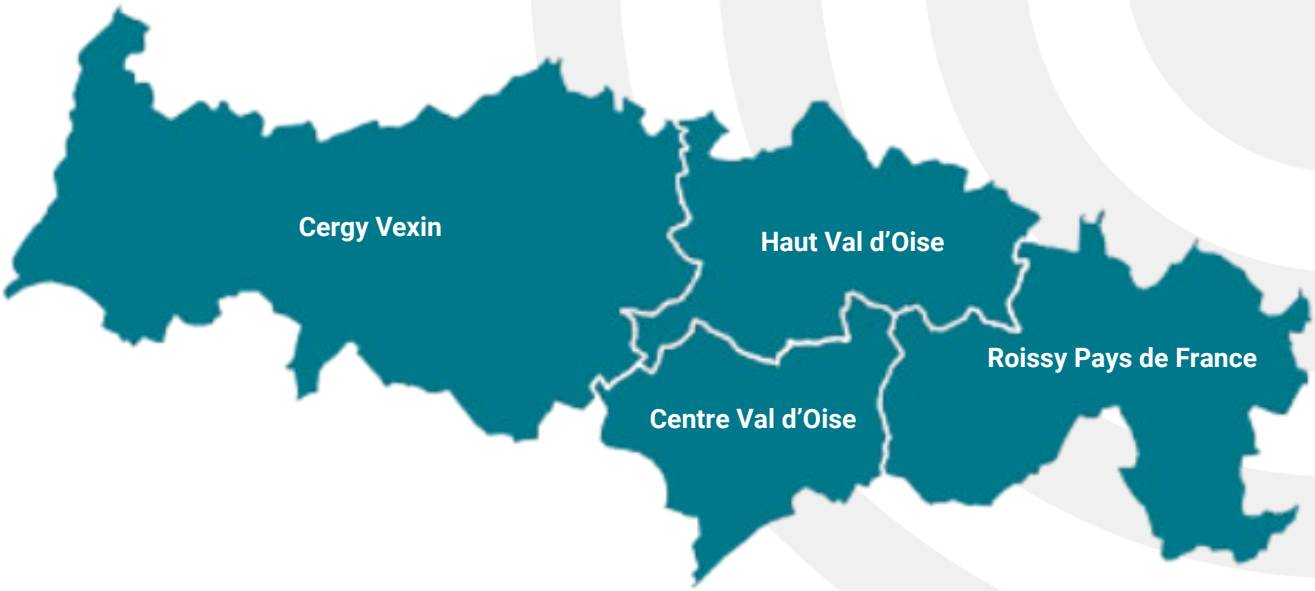

Cergy Vexin
- CA Cergy-Pontoise

Centre Val d'Oise
- CA Plaine Vallée
- CA Val Parisis
- Argenteuil (ETP BNS)
- Bezons (CASGBS)

Haut Val d'Oise
- CC Haut Val d'Oise

Roissy Pays de France
- CA Roissy-Pays-de-France

Statistiques sur l'emploi dans le Val d'Oise**

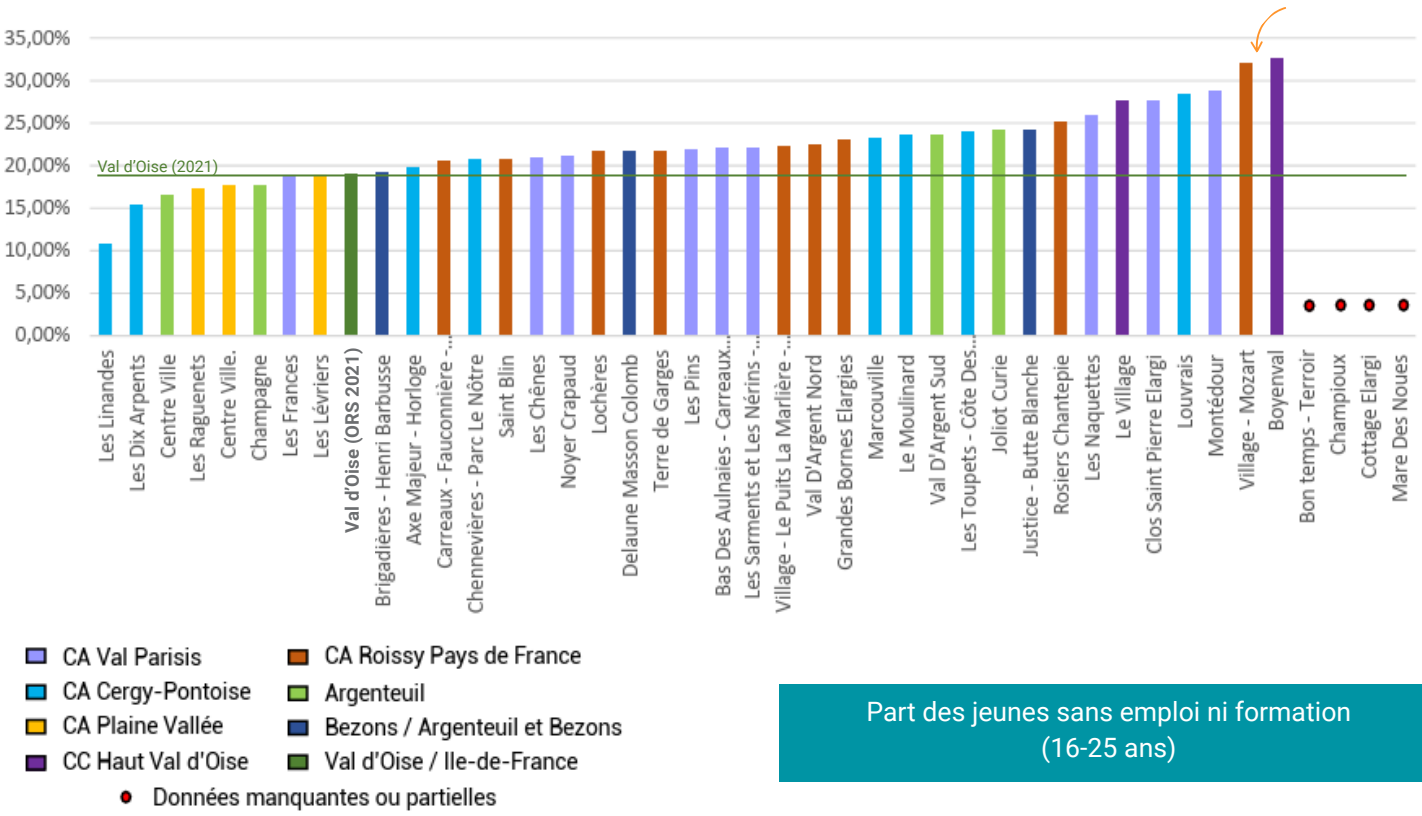

Part des jeunes sans emploi ni formation (16-25 ans)

* ***Note*** *: Les EPCI mentionnés sur la présente cartographie sont exclusivement ceux concernés par la politique de la ville.*

** ***Source*** *: Fiche repère du Pôle ressources de janvier 2025, "Les quartiers prioritaires de l'ouest francilien [Focus valdoisien]".*

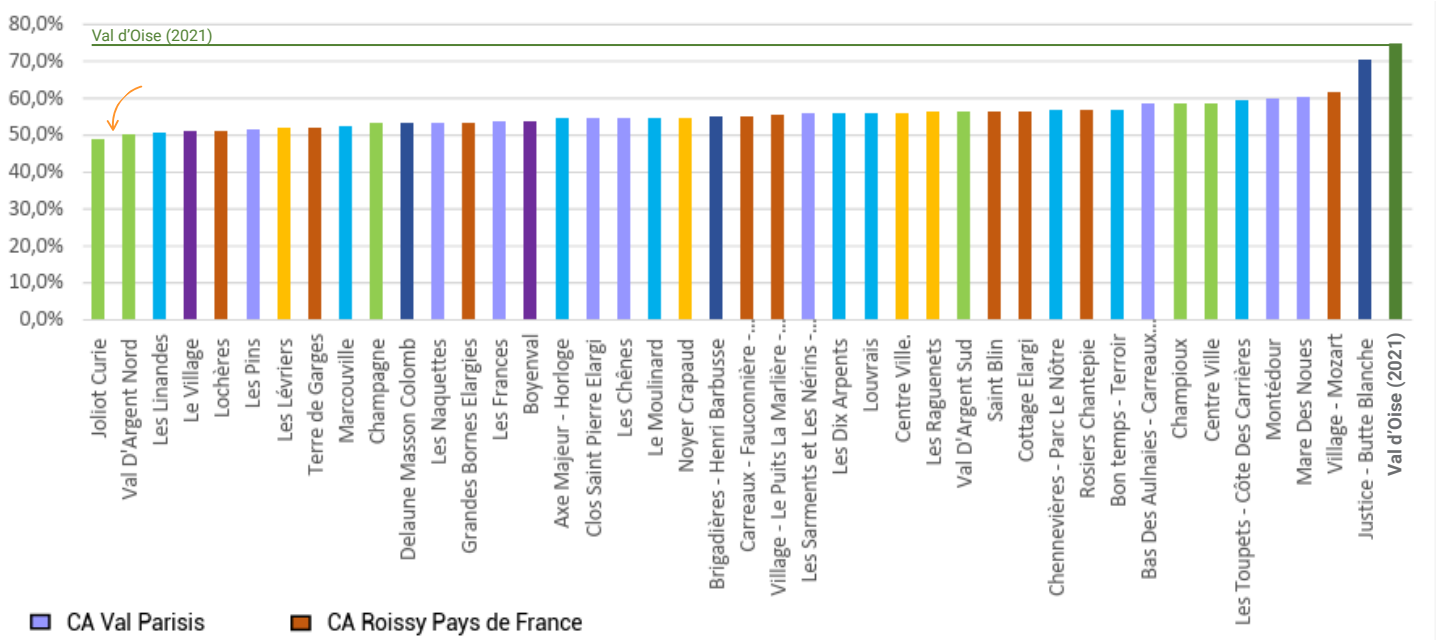

CA Val Parisis
CA Cergy-Pontoise
CA Plaine Vallée
CC Haut Val d'Oise
CA Roissy Pays de France
Argenteuil
Bezons / Argenteuil et Bezons
Val d'Oise / Ile-de-France
Données manquantes ou partielles

Taux d'activité

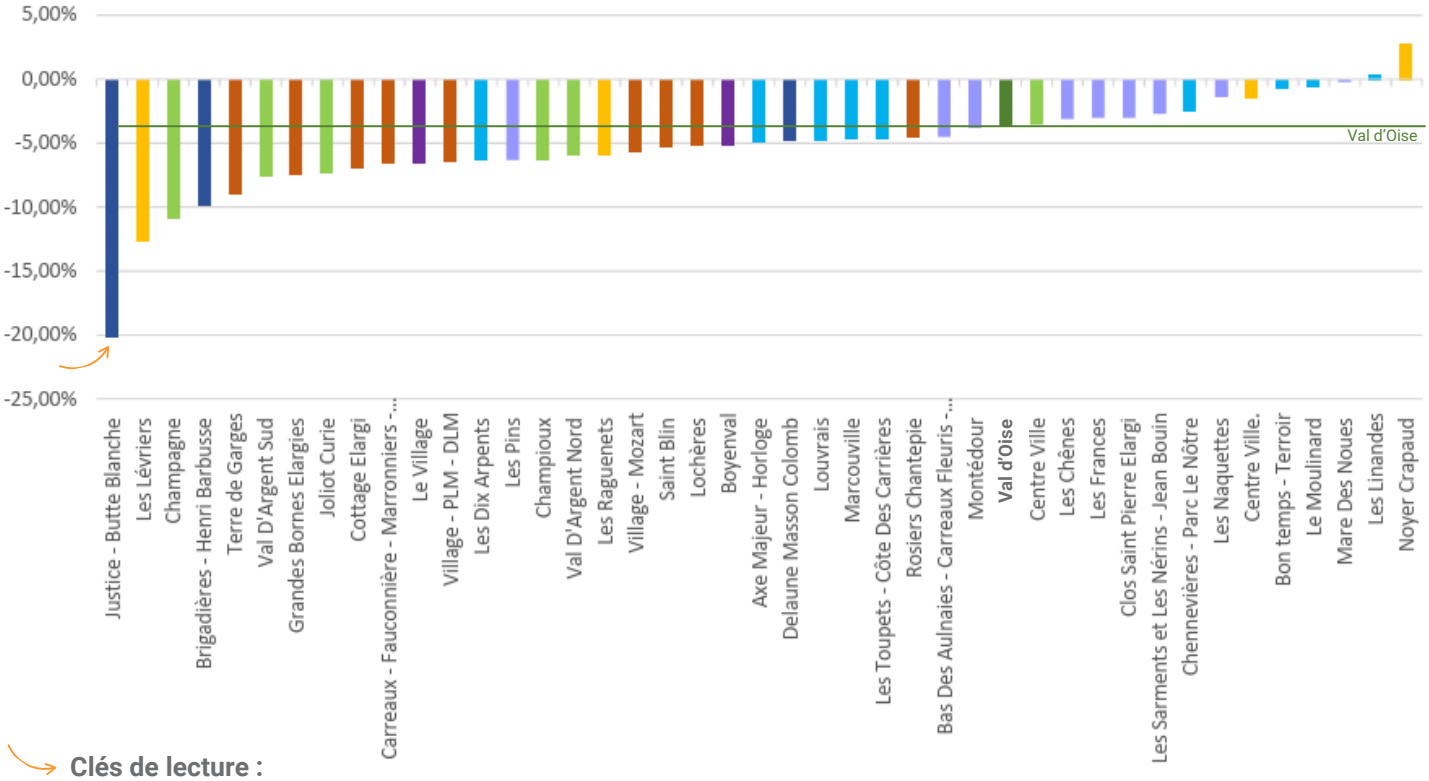

Différence entre le taux d'activité des femmes et le taux d'activité du quartier

Clés de lecture :

Rien qu'au regard de ces trois statistiques, de fortes disparités apparaissent entre les QPV et l'ensemble du Val d'Oise, mettant en exergue les inégalités socio-territoriales. Par ailleurs, de réelles différences entre QPV sont mises en évidence, impliquant un ajustement nécessaire de l'action publique :

- **À propos de la jeunesse**

Sur les 38 QPV dont la donnée est accessible, 30 ont une proportion de jeunes sans emploi ni formation supérieure à celle du département, phénomène particulièrement accentué aux quartiers de Boyenval et de Village-Mozart, avec près d'1 jeune sur 3 dans cette situation.

- **À propos des femmes**

Le taux d'activité correspond à la part de la population active (15-64 ans) rapportée à l'ensemble de la classe d'âge. Il montre combien de personnes participent au marché du travail. Un taux faible indique que beaucoup de personnes restent en dehors du marché du travail, ce qui est particulièrement marqué pour les femmes des QPV, significativement moins en activité.

- **À propos du territoire**

L'ensemble des QPV présente un taux d'activité inférieur à la moyenne départementale. Dans les quartiers Joliot Curie et Val d'Argent Nord, moins de la moitié de leurs habitant·es est en activité.

Fiches Repères

Liste des QPV du Val d'Oise (hors poches de pauvreté)

Nom du QPV	Commune	EPCI
Axe Majeur - Horloge	Cergy	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Les Linandes	Cergy	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Bon temps - Terroir	Cergy	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Les Dix Arpents	Éragny	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Les Toupets - Côte Des Carrières	Jouy-le-Moutier; Vauréal	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Le Moulinard	Osny	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Marcouville	Pontoise	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Louvrais	Pontoise	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Chennevières - Parc Le Nôtre	Saint-Ouen-l'Aumône	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Les Lévriers	Montmagny	Communauté d'agglomération Plaine Vallée
Centre Ville	Montmagny	Communauté d'agglomération Plaine Vallée
Les Raguenets	Saint-Gratien	Communauté d'agglomération Plaine Vallée
Noyer Crapaud	Soisy-sous-Montmorency	Communauté d'agglomération Plaine Vallée
Saint Blin	Arnouville; Gonesse	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Carreaux - Fauconnière - Marronniers - Pôle Gare	Arnouville; Gonesse; Villiers-le-Bel	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Terres de Garges	Garges-lès-Gonesse	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Cottage Elargi	Goussainville	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Grandes Bornes Elargies	Goussainville	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Lochères	Sarcelles	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Rosiers Chantepie	Sarcelles	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Village - Mozart	Sarcelles	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Village - Le Puits La Marlière - Derrière Les Murs De Monseigneur	Villiers-le-Bel	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Delaune Masson Colomb	Bezons	Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine
Les Chênes	Ermont	Communauté d'agglomération Val Parisis
Mare Des Noues	Ermont; Franconville	Communauté d'agglomération Val Parisis
Montédour	Franconville	Communauté d'agglomération Val Parisis
Bas Des Aulnaies - Carreaux Fleuris - Fontaine Bertin	Franconville; Sannois	Communauté d'agglomération Val Parisis
Les Naquettes	Herblay-sur-Seine	Communauté d'agglomération Val Parisis
Les Frances	Montigny-lès-Cormeilles	Communauté d'agglomération Val Parisis
Clos Saint Pierre Elargi	Pierrelaye	Communauté d'agglomération Val Parisis
Les Pins	Taverny	Communauté d'agglomération Val Parisis
Les Sarments Et Les Nérins - Jean Bouin	Taverny	Communauté d'agglomération Val Parisis
Boyenval	Beaumont-sur-Oise	Communauté de communes du Haut Val d'Oise
Le Village	Persan	Communauté de communes du Haut Val d'Oise
Champioux	Argenteuil	EPT Boucle Nord de Seine
Val D'Argent Nord	Argenteuil	EPT Boucle Nord de Seine
Val D'Argent Sud	Argenteuil	EPT Boucle Nord de Seine
Champagne	Argenteuil	EPT Boucle Nord de Seine
Joliot Curie	Argenteuil	EPT Boucle Nord de Seine
Centre Ville	Argenteuil	EPT Boucle Nord de Seine
Justice - Butte Blanche	Argenteuil; Bezons	EPT Boucle Nord de Seine; Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine
Brigadières - Henri Barbusse	Argenteuil; Bezons	EPT Boucle Nord de Seine; Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine

Pour aller plus loin...

> Textes de loi et décrets

• **Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.**
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048581935

• **Décret n°2024-560 du 18 juin 2024 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi.**
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049746070

> Du côté du Réseau National des Centres de Ressources Politique de la Ville

• Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine : **"Croiser les regards sur les enjeux clefs liés à la mobilisation des entreprises pour l'inclusion"**, 7 avril 2025.
https://pqn-a.fr/fr/ressources/analyses/croiser-les-regards-sur-les-enjeux-clefs-lies-a-la-mobilisation-des-entreprises-pour-l-inclusion

• Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine : **"La coopération locale pour faciliter l'accès à l'emploi"**, 20 juin 2025.
https://pqn-a.fr/fr/ressources/analyses/la-cooperation-locale-pour-faciliter-l-acces-a-l-emploi

• Pôle ressources : **"Clauses sociales & d'emploi - un levier pour les territoires"**, 2016.
https://lepoleressources.fr/app/uploads/2016/11/134_1_doc.pdf

• RésO Villes, Replay : **"La place des tiers-lieux au service de l'insertion professionnelle"**, mai 2022.
https://www.youtube.com/watch?v=gJ8o5yPL1wc

• RésO Villes, actes de la rencontre : **"Favoriser le recrutement des employeurs, un levier pour le développement économique des territoires"**, janvier 2024.
https://pqn-a.fr/fr/ressources/analyses/retour-sur-la-rencontre-favoriser-le-recrutement-des-employeurs-un-levier-pour-le-developpement-economique-des-territoires

• RNCRPV, contribution annuelle 2024 : **"Contrat de ville, contrat intégrateur ?"**, novembre 2024.
https://cosoter-ressources.info/doc_num.php?explnum_id=7261

• RNCRPV : **"Emploi et transitions dans les quartiers politique de la vile"**, janvier 2024.
https://cosoter-ressources.info/doc_num_data.php?explnum_id=7141

• RNCRPV, l'Eco des Quartiers : **"Economies de subsistance : quels leviers pour l'action publique ?"**, 2023.
https://cosoter-ressources.info/doc_num_data.php?explnum_id=6496

• Villes au Carré, fiches expériences : **"Les quartiers de l'emploi en Centre-Val de Loire / 20 fiches d'expériences & prise de hauteur"**, novembre 2024.
https://cosoter-ressources.info/doc_num_data.php?explnum_id=7245

• Villes & Territoires Occitanie, replay : **"Pacte des solidarités en Occitanie : le nouveau parcours du demandeur d'emploi dans le cadre de la loi plein emploi"**, février 2025.
https://www.villes-et-territoires.fr/productions/replay-pacte-des-solidarites-en-occitanie-le-nouveau-parcours-du-demandeur-demploi-dans-le-cadre-de-la-loi-plein-emploi/

> Divers

• **Portail du réseau pour l'emploi** :
https://pilotage-rpe.digdash.com/digdash_dashboard/index.html?defaultPage=ddhome&domain=ddenterpriseapi&user=public&pass=yYjL2p%239LSHeT8p0&hideBanner=true#1

• **Cosoter - ressources sur la cohésion sociale et territoriale** : https://cosoter-ressources.info/

• **La Grande Equipe** : https://acteurs.lagrandeequipe.fr/

• **Scoop.it ! L'actualité de la politique de la ville** : https://www.scoop.it/topic/actu-politiquedelaville

Direction de la publication : Guillaume Dejardin, Caroline Dumand
Rédaction : Paul Bertrand, Mélanie Héroux

Pôle Ressources

Ville et développement social

Les fiches repères du Pôle ressources

Fruit des échanges et réflexions qui se déroulent au fil des animations de réseau, les fiches repères du Pôle ressources visent à outiller les professionnel·les sur les sujets qui rythment leurs pratiques.

Fiches repères politique de la ville :

Avril 2025
> Référentiel mission des chef·fes de projet opérationnel

Janvier 2025
> Les quartiers prioritaires de l'ouest francilien [Focus valdoisien]

Décembre 2024
> La géographie prioritaire de la PLV dans les départements de l'ouest francilien

Juillet 2021
> Un réseau d'actrices et d'acteurs au service de l'insertion des jeunes

Novembre 2020
> L'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS)

Fiches repères CTG :

Juin 2025
> La fonction de chargé·e de coopération : environnement et missions

> La mobilisation en question

Pôle ressources
39 rue des Bussys, 95600 Eaubonne

www.lepoleressources.fr

Avec le soutien de :

agence nationale de la cohésion des territoires

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité